

Paris, le 11 décembre 2023

Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

N/REF : CNOV N° 23/02777 JG/LV/VD

Dossier suivi par Monsieur le Conseiller Hadrien JAQUET

*Objet : Décisions du Conseil du 10 juillet 2023 – Radiation des sociétés d'exercice vétérinaire
Conciliation et doctrine d'emploi*

Monsieur le Ministre,

Par un courrier en date du 12 octobre 2023, les douze présidents des Conseils régionaux de l'Ordre des vétérinaires et le président du Conseil national de l'Ordre des Vétérinaires vous faisaient part de leurs engagements en contrepartie de celui des sociétés d'exercice vétérinaire visées par une mesure de radiation administrative à entrer dans un processus de mise en conformité au regard de l'article L.241-17 du Code rural et de la pêche maritime après une phase d'éclairage des décisions du Conseil d'Etat du 10 juillet 2023.

Vous avez désigné deux conciliateurs, le Conseiller d'Etat honoraire Yves DOUTRIAUX et l'Inspecteur Général de santé publique vétérinaire Jean-Pierre ORAND, pour mener à bien la première étape visant à éclairer les parties et produire une doctrine d'emploi.

L'Ordre des vétérinaires y a contribué en produisant des notes thématiques et en étant un acteur vigilant des débats conduits du 23 octobre au 4 décembre 2023.

Vous venez de rendre publique la doctrine d'emploi par un communiqué de presse en date du 8 décembre 2023.

Nous vous remercions tout d'abord de votre initiative de réunir les moyens de la conciliation et du choix des conciliateurs. Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à Messieurs Yves DOUTRIAUX et Jean-Pierre ORAND pour leur remarquable conduite de la conciliation et la rédaction de la doctrine d'emploi.

Bien entendu, nous comprenons que la doctrine d'emploi n'a pas la force de la chose jugée. Elle n'en demeure pas moins une somme de repères utiles à l'appréciation par l'Ordre des vétérinaires, dans sa mission administrative, du fonctionnement et de l'organisation des sociétés d'exercice vétérinaire inscrites au Tableau de l'Ordre, notamment au regard du contrôle effectif des sociétés par les vétérinaires associés majoritaires ainsi qu'au regard de l'exercice effectif de ces vétérinaires associés au sein des établissements de soins vétérinaires.

Par la présente, les treize présidents vous affirment leur engagement à prendre en considération avec attention les 25 points exposés dans la doctrine d'emploi pour fonder leur appréciation de la conformité des sociétés d'exercice vétérinaire au droit auquel l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux est subordonné et ainsi fonder les décisions de leurs Conseils.

Désormais, une deuxième étape s'ouvre pour une période de trois mois afin que les sociétés d'exercice vétérinaire adaptent leurs statuts, pactes et autres documents qui seront présentés à l'Ordre en vue de régulariser leur situation.

Nous formons le vœu que cette phase aboutisse à une mise en conformité sans qu'aucune fermeture d'établissements de soins vétérinaire ne soit nécessaire. Nous comptons sur les sociétés d'exercice vétérinaire, les vétérinaires associés et les actionnaires financiers minoritaires pour atteindre cet objectif dans une attitude constructive et loyale envers l'Ordre des vétérinaires.

En tout état de cause, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre engagement à faire nôtre la doctrine d'emploi, nonobstant bien entendu notre capacité reconnue et rappelée par les conciliateurs d'analyse au cas par cas des situations qui nous sont soumises.

Vous renouvelant une nouvelle fois nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

CROV Nouvelle-Aquitaine-COM



Eric Bernard
Président

CROV Hauts-de-France



Quentin BLOND
Président

CROV Pays de la Loire



Hervé BOSSY
Président

CROV Bourgogne-Franche-Comté



Jean-Pierre DAMAN
Président

CROV Grand Est



Olivier DAMMERY
Président

CROV Centre-Val de Loire



Benjamin DEBILLOT
Président

CROV Auvergne-Rhône-Alpes



Bertrand DELPON
Président

CROV Occitanie



Frank FAMOSE
Président

CROV Normandie



Benoît GROSFILS
Président

CROV Bretagne



Philippe HENAFF
Président

CROV PACA-Corse



Claude PAOLINO
Président

CROV Ile-de-France / DROM



Bruno TESSIER
Président

CNOV



Jacques GUERIN
Président